

CONTACT – Media :

Amsterdam +31.20.550.4488
Lisbonne +351.217.900.029

Bruxelles +32.2.509.1392
Paris +33.1.49.27.11.33

CONTACT – Relations Investisseurs :

+33.1.49.27.12.68

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ EURONEXT NV CONTRACTÉ AVEC LA SOCIÉTÉ EXANE BNP PARIBAS

Paris – 7 janvier 2015 – Au titre du contrat de liquidité confié par la société EURONEXT NV à EXANE BNP PARIBAS, en date de dénouement du 31 Décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 27 135 titres EURONEXT NV
- 2 360 767 €

Il est rappelé que lors du début des interventions (1er décembre 2014) les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 3 000 000 €

À propos d'Euronext

Euronext est le principal opérateur de la zone Euro avec plus de 1 300 émetteurs représentant une capitalisation boursière totale de 2 600 milliards d'euros, dont plus de 20 valeurs phares composant l'indice de référence EURO STOXX 50® et une clientèle nationale et internationale solide et diversifiée.

Euronext gère des marchés au comptant et dérivés réglementés et transparents. Son offre recouvre des produits variés tels que les actions, les ETFs (Exchange Traded Funds), les warrants et certificats, les obligations, les dérivés sur actions, les dérivés sur matières premières et les indices. Euronext met également à profit son expertise en fournissant des solutions technologiques et des services administrés à des tiers. Euronext comprend ses marchés réglementés, Alternext, son Marché libre ; et dispose d'EnterNext, sa filiale dédiée au financement des PME-ETI par les marchés de capitaux.

Avertissement

Ce communiqué de presse est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation d'investissement. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté à sa rédaction, il est fourni « en l'état », sans aucune garantie de sorte qu'Euronext ne peut être tenue responsable de l'utilisation directe ou indirecte des informations y contenues. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans ce communiqué de presse ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations à la charge d'Euronext. La création de droits et d'obligations afférents à des instruments financiers qui sont négociés sur les marchés organisés par les filiales d'Euronext ne peut résulter que des seules règles de l'opérateur de marché concerné. Tous les droits de propriété et intérêts dans ou liés au présent communiqué sont la propriété entière et exclusive d'Euronext.

Les informations contenues dans le présent communiqué de presse ne valent qu'au jour de sa publication. Euronext désigne Euronext N.V. et ses affiliés. Pour toute information concernant les marques et droits de propriété intellectuelle d'Euronext, merci de vous référer au site Internet suivant <https://www.euronext.com/terms-use>

© 2015, Euronext N.V. – Tous droits réservés.